

4
7

LE GLOSSAIRE

De LA CURNE DE SAINTE-PALAYE

ET

M. PAUL MEYER

Rédacteur de la *Romania*.

PRIX : 1 FR.

Bibliothèque Maison de l'Orient



155676

NIORT

L. FAVRE, imprimeur-éditeur,

Rue Saint-Jean.

PARIS

H. CHAMPION, libraire,

Quai Malaquais, 45.

LA CURNE DE SAINTE-PALAYE

ET

M. PAUL MEYER

LETTRE A M. P. MEYER

Rédacteur de la *Romania*.

MONSIEUR,

Vous venez de rendre compte, dans la *Romania*, du *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, rédigé par La Curne de Sainte-Palaye et publié par mes soins. Vous semblez en vouloir à l'éditeur plus qu'à l'édition même : vous pouviez être sévère et vous préférez être partial. Permettez-moi donc de me défendre dans une brochure. Les arrêts de la *Romania* et de la *Revue critique* ne sont pas sans appel, et je m'adresse à l'opinion publique : c'est la cour suprême devant laquelle je m'incline.

Vous dites que si la publication du *Glossaire* de La Curne avait été faite au siècle dernier, elle eût attiré l'attention sur nos vieux auteurs, et que nous connaîtrions mieux, maintenant, l'histoire de notre langue et de notre littérature ; mais cette publication, entreprise

actuellement, ne peut affecter d'une manière sensible la marche des études romanes.

Sur le premier point, vous avez raison. Il est regrettable que le *Glossaire* n'ait pas été publié à la fin du siècle dernier. Mais est-ce une raison pour laisser en manuscrit l'œuvre de La Curne, et ne peut-elle pas encore aider aux disciples de Diez, aux émules et continuateurs de M. Littré? Vous constatez vous-même que cet auteur « *a fait exécuter à grands frais, en France et en Italie, des copies sans nombre d'anciens textes qui, revues et annotées par lui, forment à la Bibliothèque nationale et à l'Arsenal d'immenses recueils bien connus des érudits.* » Les savants comme vous, Monsieur, s'occupent fort peu des travaux sans valeur, et s'ils font attention à ces manuscrits, n'est-ce pas qu'ils en sont dignes? Il les laisseraient, autrement, dormir dans les cartons, comme j'aurais fait moi-même.

Reprochez-vous à cette publication de vouloir être utile à tous? C'est un tort aux yeux des rares philologues qui pouvaient consulter le manuscrit et prendre leur bien où ils le trouvent: vous devez être plus libéral, Monsieur, étant original; mais sans doute vous regrettez avec moi que le nouveau dictionnaire français de l'allemand Tobler puisse seul, à l'heure actuelle, profiter du travail de Sainte-Palaye. Est-ce donc ma faute? Pourquoi la science française est-elle si longue dans ses projets et si peu empressée dans l'exécution? Ceux qui me surpassent en connaissances auraient dû égaler mon activité: c'était assez, c'était trop de traduire la *Grammaire des langues romanes* de Diez, et de feuilleter son *Dictionnaire étymologique*; j'aurais voulu nous épargner la peine d'annoncer et de louer l'œuvre de M. Tobler dans le présent, pour le citer dans l'avenir.

On a l'air de dédaigner l'impression d'un manuscrit du *xviii^e* siècle; puis on reproche ouvertement à mon auteur de citer les manuscrits du moyen âge et non les éditions imprimées de ces manuscrits. En présence de cette contradiction, je me demande si nous sommes en deçà du Rhin. D'ailleurs, ni Sainte-Palaye en 1756, ni même Mouchet en 1789, ne pouvaient connaître le *Joinville* de M. de Wailly, ou le *Froissart* de M. Siméon Luce. Enfin La Curne indique toujours la provenance et la feuille du manuscrit cité: c'est préférable pour qui veut conserver ou modifier à son gré le texte primitif: on n'a

pas à faire une longue recherche ou à corriger les corrections d'un précédent éditeur qui a voulu être *hypercritique*.

« Il y a plus, ajoutez-vous, on regarde comme nulles « et non avenues les découvertes qui ont fait connaître « les plus anciens documents de notre langue! » — Rassurez-vous, M. P. Meyer, ces études ne seront pas regardées comme non avenues par les philologues qui m'accordent avec empressement leur concours. Le *chant de Sainte-Eulalie*, le *fragment de Valenciennes*, les *Poèmes de Clermont-Ferrand*, *Saint-Alexis*, la *Chanson de Roland*, etc., etc., seront cités dans cette édition. Si vous eussiez attendu la publication de quelques fascicules, sans vous hâter de juger l'ouvrage entier sur les premières pages, vous auriez vu que l'éditeur, dans les notes, tient compte de la *Chanson de Roland* et de plusieurs autres textes que La Curne n'avait pu consulter. Reportez-vous aux fascicules parus, et vous reconnaîtrez que les lacunes que vous signalez n'existent pas. Comme je tiens non-seulement à vous convaincre, mais à fournir des preuves certaines aux philologues qui s'intéressent à cette publication, je demande à reproduire quelques notes placées à la suite du texte de La Curne :

Le mot *amiral*, sinon la charge, est plus ancien que ne le pensait Sainte-Palaye : on le rencontre fort souvent dans la chanson de Roland : « Sire *amiralz*, ço li dist Clarius, En Rencesvais une bataille out hier (vers 2,790-2,791). » (Edition de M. Léon Gautier, Tours, Mame, 2 vol. in-8°, 1871.) On pourrait, d'après le même éditeur, ranger sous ce mot la forme *amirafles* (vers 850) : « Marsilies mandet... les *amirafles* e les filz as cunturs. » Au vers 1,660, on trouve *amiracle*, dont l'étymologie est la même, si le sens est obscur : « Vait le ferir en l'escut *amiracle*. »

(Glossaire, T. 1, page 406.)

On trouve dans la Chanson de Roland *dehet*, qui est l'origine du mot *dehaitié* et dont l'étymologie est peut-être le nordique *heit*, promesse, désir.

(Glossaire, T. 2, page 18.)

Le mot *Apollin* se trouve déjà dans la Chanson de Roland : « Mahummet sert e *Apollin* recleimet (v. 8.) »

(Glossaire, T. 2, page 28.)

Vous voyez, M. P. Meyer, que votre assertion n'est aucunement fondée. Ces notes et bien d'autres, que leur étendue nous empêche de donner ici, complètent le Dictionnaire de La Curne, et ne laissent rien à désirer aux philologues modernes.

Mais là ne se borne pas votre critique. « Depuis Sainte-Palaye, ajoutez-vous, on n'a pas trouvé seulement les « plus vieux textes de notre langue ; on a encore trouvé « les règles de sa grammaire, les principes de son « étymologie. »

Je puis encore, à ce sujet, vous rassurer complètement. Les érudits chargés de suivre cette impression connaissent les règles de la grammaire de notre vieille langue et les principes de son étymologie. Des notes grammaticales discutent certaines assertions de Sainte-Palaye, les combattent, citent les règles de la grammaire et s'appuient sur les vrais principes de l'étymologie de notre langue.

Permettez-moi encore de reproduire quelques-unes des notes grammaticales qui figurent au bas du texte de Sainte-Palaye :

Estre ses privez : c'est le cas sujet : l'ancienne langue distinguait encore le nominatif et l'accusatif, surtout dans les mots de la 2^e déclinaison latine ; ceux-ci étant terminés au nominatif par un *s*, lettre très solide.
(Glossaire, T. 1, page 117.)

Aidière (*adjutor*) est le cas sujet, *aideur* (*adjutorem*) le cas régime ; de même l'on a *emperere* et *empereor*, empereur. — *Aide* est le substantif verbal de *aider* : *aie* est *aide*, où le *d* est tombé, comme dans *louer* de *laudare*, *cheoir* de *cadere*.
(Glossaire, T. 1, page 277.)

Les noms de femme en *a*, conformément à une habitude de la langue allemande d'où ils étaient sortis, s'allongeaient souvent, aux cas obliques, par l'addition d'une syllabe nasale. M. Quicherat, dans son *Traité de la formation des noms de lieu* (Paris, Franck, 1867, in-12), en rassemble un grand nombre d'exemples aux pages 63 et 64 ; il cite même des noms communs : *ante*, *antain*, *nonne*, *nonnoin*.
(Glossaire, T. 1, page 290.)

Lorsque l'accent latin était sur le premier *a*, comme dans *amat*, on avait la forme *aime*, parce que l'*a* accentué suivi d'une nasale intercale un *i* : *pānem*, pain. Lorsque l'accent était sur le deuxième *a*, on rentrait dans la règle et l'on avait un *e* : *amāre*, amer.
(Glossaire, T. 1, page 397.)

Il semble à La Curne que la forme *amot* n'ait été imaginée que pour une rime en *ot*. Voici cette assertion grammaticale rectifiée : *Amot*, est la troisième personne d'un imparfait dialectal, usité en Normandie, en Anjou et en Poitou. Il se conjugait ainsi : *j'amoe*, *tu anoes*, *il amot*, *nous amions*, *vous amiez*, *ils amoent*. C'est par cette forme qu'on peut expliquer la forme de l'Île-de-France et de la Picardie : *amote*, *amoies*, *amoit*... *amoient*. Elles ne peuvent venir de *amabam* : on conjecture une prononciation *amavam*, puis *amauam*. Or, au latin, devient en français *o*, *oi*. On a généralisé l'emploi de la troisième personne du singulier normande au nord

de la France, pour augmenter le nombre des rimes : jamais cependant elle ne rime avec *ot* (*habuit*).

(Glossaire, T. 1, page 399.)

On a d'abord dit *m'ante* pour *ma ante*, *l'ante* pour *ta ante* ; puis le *t* a paru euphonique, comme dans *voilà-t-il* ; enfin on l'a uni au mot, comme dans le wallon, où on dit *matante* pour *tante*, sans attribuer de sens au mot *ma*.

(Glossaire, T. 1, page 466.)

Les noms de femme, d'origine germanique et de deux syllabes, étaient en latin de la première déclinaison et déplaçaient l'accent aux cas obliques. Dans une charte de donation de l'an 526 à la cathédrale du Mans, où le donateur dit : *Ego et conjux mea Truta*, il y a à la suscription : *Signum Trudane uxoris ipsius*. On a d'autres exemples de 721, 730, 767, 784, 794. Enfin dans le testament de Raymond II, comte de Rouergue (961), la femme de ce seigneur se nomme *Berta* au nominatif et *Bertane* au datif. Les noms de lieux témoignent encore de ces doubles formes : Attainville (Seine-et-Oise), *Adtane villa* ; Goussainville (Seine-et-Oise), *Gunzane villa* ; Comblanchien (Côte-d'Or), *Blancane villa* ; au nominatif, ces noms étaient : *Adta*, *Gunza*, *Blanca*. Par analogie, *ante* a fait *antain* ; *nonne*, *nonnaïn*, comme *Ide* se doublait d'*Idain*, *Berte* de *Bertain*, *Eve* de *Evain*. Voir Quicherat, *Noms de lieux*, p. 64, 65.

(Glossaire, T. 1, page 468.)

La Curne fait dériver le mot *aiglantier* du grec. Voici la note rectificative de l'éditeur :

« *Eglantier* est le dérivé ; *aiglant* est le primitif ; *Diez* le dérive d'*aculeus*. »

(Glossaire, T. 1, page 279.)

Le mot *marri* ayant une étymologie germanique ou celtique, son composé *amarri* ne peut venir de *amarus*.

(Glossaire, T. 1, page 399.)

La Curne fait remarquer qu'en écrivant *apparemment* pour *apparement*, on semble avoir voulu rendre l'orthographe plus conforme à l'étymologie. C'est une erreur que l'éditeur rectifie par cette note :

L'étymologie condamne la forme inventée au XVI^e siècle ; en effet, les adjectifs en *ens*, *ans*, n'avaient qu'une forme au singulier pour le masculin et le féminin ; de là vient qu'aux XII^e et XIII^e siècles on disait *forment*, *léalment* ; au XIV^e siècle, on dit par analogie *grandement*, comme *bonnement* ; mais *prudemment*, *apparemment* et quelques autres, restèrent fidèles à l'étymologie.

(Glossaire, T. 2, page 40.)

Nous pourrions multiplier ces citations, mais ne suffisent-elles pas pour prouver que ces notes émanent de philologues pénétrés des règles de la grammaire de notre vieille langue ?

Quant au *projet d'un Glossaire français* publié en 1756

et réimprimé en tête du 1^{er} fascicule du *Glossaire*, nous ne l'avons donné que comme un simple document. Lorsque le mot *grègues* sera appelé par l'ordre alphabétique à figurer dans l'ouvrage, alors l'erreur de La Curne sera relevée, non en la traitant d'*absurde*, comme vous le faites, mais avec le respect que mérite un savant, qui a été à la fois *membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française*.

Vous ne vous étonnez pas que je me sois mépris sur la valeur que pourrait avoir actuellement le travail de Sainte-Palaye, parce que je ne suis pas philologue. Je vous répondrai que si j'ai péché par ignorance, j'ai du moins péché en bonne et savante compagnie. Comme je n'avance rien sans preuve, je vous la fournis immédiatement :

M. Littré s'est-il mépris sur la valeur du *Glossaire* de La Curne quand il a écrit ces lignes ?

« La Curne de Sainte-Palaye, qui est du siècle dernier, « avait préparé un *Dictionnaire du vieux français*, dont « il n'a été publié qu'un premier tome ; les matériaux « qu'il avait recueillis remplissent beaucoup d'in-folio « qui sont déposés à la Bibliothèque impériale ; ces « matériaux consistent en exemples pris dans les anciens « auteurs ; je les ai eus constamment sous les yeux, et j'y « ai trouvé de nombreux et utiles suppléments à mes « propres recherches.

« Les manuscrits de La Curne *sont des trésors ouverts* « à qui veut y puiser ; mais on ne peut y puiser sans « remercier celui qui nous les a laissés. »

Ainsi, M. Littré reconnaît que les manuscrits de La Curne sont des trésors d'érudition, ouverts à qui veut y puiser, qu'il les a eus constamment sous les yeux. Vous conviendrez qu'on se console d'être taxé d'ignorance quand on partage l'opinion d'un philologue aussi distingué.

Voyons, maintenant, ce que dit M. Ambroise-Firmin Didot, dans la remarquable introduction qu'il a placée en tête du *Glossaire français* de Du Cange.

« La Curne de Sainte-Palaye est auteur d'un *Glossaire* « de l'ancienne langue française, depuis son origine « jusqu'au siècle de Louis XIV.

« L'impression de ce *beau travail*, dont deux manuscrits existent à la Bibliothèque nationale, l'un en 31

« volumes in-folio, à deux colonnes, l'autre, plus complet, en 61 volumes in-4°, a été interrompue lors de la Révolution de 1792. Quelques exemplaires des 735 pages du tome 1^{er} ont échappé à la destruction qui a été faite de ce volume. L'impression s'est arrêtée au mot *asseureté*. »

Je puis encore, sans rougir, être de l'avis de M. Ambroise-Firmin Didot.

Il me serait facile de reproduire l'opinion de beaucoup d'autres écrivains d'une haute autorité littéraire et grammaticale. Je me bornerai à mettre sous vos yeux la note qui figure dans le *Manuel de la Librairie* du savant bibliophile Brunet :

« On est redevable, à La Curne de Sainte-Palaye, d'un recueil manuscrit en 40 volumes in-folio, dans lequel il avait déposé le fruit de près de cinquante années de recherches, relatives aux antiquités de la France en général et à notre ancien langage en particulier.

« C'est avec le secours de ces précieux matériaux qu'il se proposait de publier le *Glossaire françois*, dont il fit paraître, en 1756, le *projet* (brochure in-4° de 32 pages), et dont, depuis, il abandonna la rédaction à Georges-Jean Mouchet, savant laborieux, qui se chargea de mettre l'ouvrage au jour, sous le titre de *Glossaire de l'ancienne langue françoise, depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, en 10 ou 12 volumes in-folio.

« Malheureusement, l'impression de ce beau travail, commencée du vivant de Sainte-Palaye et continuée depuis, n'a pas été conduite au-delà du mot *asseureté*, colonne 1470 ou page 735 du tome 1^{er}; mais ce fragment, dont par bonheur quelques exemplaires ont échappé à la destruction, fait juger trop avantageusement de l'ouvrage pour qu'on ne regrette pas vivement qu'il n'ait pas été achevé. »

Il y a peu d'années que le bibliophile Brunet écrivait ces lignes. Il constate que le 1^{er} volume publié fait juger trop avantageusement de l'ouvrage pour qu'on ne regrette pas vivement qu'il n'ait pas été achevé. Vous seul, Monsieur, paraissez ne pas le regretter, mais il sera achevé, vous pouvez en avoir la certitude; dès à présent le nombre des souscripteurs permet de terminer rapidement cette colossale entreprise. Je puis vous

annoncer que le premier volume est imprimé et que le second le sera avant la fin de l'année.

Un auteur dramatique, aussitôt après la première représentation, allait sonner à la porte des critiques du lundi, leur répétant à tous : « Faites un article sur ma pièce : dites-en du mal, j'y consens ; mais parlez-en. » On prétend que le blâme servait aux comédies comme la louange ; vous aussi, Monsieur, vous dites du mal de ma publication ; espérons qu'elle s'en trouvera bien.

Je viens de relever le péché d'ignorance ; ai-je péché *par omission* ? Examinons si ce reproche est aussi fondé que les autres :

Vous assurez que les manuscrits de Sainte-Palaye ne sont qu'un vaste recueil d'exemples rangés par ordre alphabétique, mais non mis en œuvre, et qu'il n'y a de rédigé que les 1,470 colonnes imprimées : le reste est à l'état de matériaux.

Non, Monsieur, le *Glossaire* n'est pas à l'état de matériaux. C'est encore là une erreur qui prouve, une fois de plus, que vous vous êtes mépris sur la valeur de ce travail. Les articles rédigés par La Curne présentent plus de concision que ceux du premier volume, mais c'est une qualité précieuse pour un *Glossaire*. Nous les préférons aux articles revus par Mouchet, dont l'étendue sort souvent du cadre d'un dictionnaire. Nous aurions pu, sans nuire à la mémoire de La Curne, considérer comme non avenue la rédaction de Mouchet ; mais nous l'avons reproduite, parce qu'on eût pu nous reprocher de n'avoir pas tenu compte des recherches d'un savant qui avait obtenu la confiance de La Curne. C'est donc, surtout, pour répondre au vœu de l'auteur que nous avons réimprimé ce premier volume.

Comme notre intention est de vous répondre pièces en main, nous détachons au hasard un article extrait des manuscrits de La Curne. Le voici :

Assommer, *verbe*. Terminer, venir à fin, accomplir. Calculer. Elever. Accabler.

Ce mot a été employé avec la signification de terminer, venir à fin dans les vers suivants :

Ou n'est-il riens qui ne s'*assomme*
Et qui par nature ne *fine*.

Poës. MSS. de Froiss. p. 349, col. 2.

Si derrains (1) qui fait l'usure *asoumer*
Clot l'uis (2), c'est li mieus logiers.

Poët. anciens MS. du Vat. n° 1490, fol. 155.

Avec la signification entière d'accomplir on a dit :
« Si tout le monde me louoit, ou conseilloit une chose,
« et li contraire vous plaisoit, vostre douce volenté serait
« *assemblée* et laisserait la volenté des autres. » (Machaut,
MSS. p. 185, R°.)

Dans le sens de calculer on a dit : « L'on a coustume
« de deviser que vaut la ferme en dix ans continuels, et
« getter et *assommer* quelle somme aura valu pour les
« dix ans. » (Cout. gén. folio 1, p. 424.)

Ce mot signifioit élever, dans les vers suivants :

Juie gent que je vous nomme,
Que orguez (3) essaue, et *assomme*.

Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 310, R° col. 2.

Enfin *assommer* s'est pris dans le sens d'accabler, exterminer. C'est une extension de la première acception : terminer ; cette acception subsiste en partie, et l'on diroit encore *assommer* la nature, pour étouffer la nature, expression qui se trouve dans une Hist. de Fr. en vers, à la suite du Rom. de Fauv. mss. du R. n° 6812, fol. 76. Mais on ne pourroit plus dire comme dans l'Hist. des Neuf Preux, p. 158 : « Le cueur luy *assomma* », au lieu de : son cœur fut accablé.

VARIANTES :

ASSOMMER. Froiss. Poës. MSS. p. 349, col. 2.

ASOUMER. Poët. et MSS. Vat. n° 1490, fol. 155.

ASSUMER. S. Bern. Sermon. fr. MSS. p. 323. Dans le lat. *consummare* pour *Assemer*. Machaut cité ci-après.

Trouvez-vous, M. P. Meyer, que cet article n'est pas convenablement rédigé et qu'on ne peut le présenter décemment au public ? Eh bien ! n'en présentez jamais que de pareils et je vous assure que je ne m'en plaindrai pas.

Voulez-vous savoir comment le même mot *Assommer* est traité dans les Glossaires modernes ? voici la définition donnée par Roquefort, dans son *Glossaire de la langue romane* :

ASSOMER, *assommer*, *assommer*, *assommer* : Compter,

(1) Le dernier. — (2) Ferme la porte. — (3) Orgueil.

nombrer, finir, dire en compte ; causer un profond sommeil, être assoupi, fatigué, las. *Estre assommé*, être accablé de sommeil ; *somniare*.

M. G.-F. Burguy donne cette définition dans son *Glossaire étymologique*, publié à Berlin en 1856 :

ASSOMMER : Surcharger. Dormir. Dominer. Résumer.

Dans le *Glossaire* des poèmes français des ^{xii^e} et ^{xiii^e} siècles, de M. G. Hippeau, nous lisons :

ASSOMER : Terminer ; lat. *summa* ; ASSOMER, EN SOMMER, en somme. — Dormir, sommeilier. — Surcharger. — Surmonter, dominer, arriver au sommet.

Est-ce que la rédaction de La Curne de Sainte-Palaye n'est pas préférable à ces définitions fournies par les Glossaires modernes ? Est-ce que la signification de ce mot n'est pas donnée complètement ? Est-ce que les exemples ne sont pas mis en œuvre ? Est-ce là, seulement, un travail préparatoire ? C'est cependant ce que vous considérez comme des notes restées à l'état de matériaux.

Vous voyez, par cette citation, que le manuscrit de La Curne de Sainte-Palaye offre une rédaction suivie ; si, sur quelques points, il laisse à désirer, il sera complété par les éditeurs qui ne failliront pas à leur tâche. Je n'ai point donné, dans le prospectus de cet ouvrage, un spécimen de la rédaction de Mouchet, j'ai reproduit le texte même que La Curne avait l'intention de publier. On l'a trouvé clair, net, précis, savant, et il a produit un effet qui s'est traduit par de nombreuses adhésions.

Je croyais en avoir fini avec vos critiques, lorsque je trouve une note qui se plaint de la suppression des lettres de renvoi placées à la suite des différentes définitions du mot et qui correspondent au développement et aux exemples classés sous chacune de ces lettres. C'est encore là une critique lancée à la légère. La disposition typographique adoptée par Mouchet était des plus défectueuses. Lorsqu'on cherche un mot, c'est pour en connaître immédiatement le sens. Point du tout ; Mouchet donne le mot, puis il le fait suivre des variantes d'orthographe. Ces variantes occupent parfois une demi-colonne. Mais le sens du mot où est-il ? Il vient ensuite. Pour un Dictionnaire, cette disposition est mauvaise ; nous l'avons changée. Vous n'en dites rien, M. P. Meyer, car si vous êtes

décidé à trouver tout mauvais, vous êtes aussi résolu à passer sous silence tout ce qui est bien.

Nous avons fait suivre le mot, de la définition, et nous supprimons les lettres de renvoi, parce que les développements et les exemples sont liés par des transitions. Est-ce que le Dictionnaire de l'Académie, le Dictionnaire de Littré et d'autres publications modernes de cette nature ont des lettres de renvoi? Vous n'avez sans doute pas vu que les numéros qui marquent très distinctement les diverses significations de certains mots, ont été conservés avec soin. C'est cette suppression qui eût été regrettable; je me suis bien gardé de la faire.

Vous avez cherché à présenter le Dictionnaire de La Curne comme un ouvrage ne méritant pas les honneurs de l'impression. Je vous ai prouvé le contraire. Les érudits sont bien loin de partager vos préventions si peu justifiées contre un auteur qui a passé plus de 30 ans de son existence à rédiger ce *Glossaire*. Voici la lettre d'encouragement que nous adressait, dès le début de la publication, un homme qui a consacré son existence à l'étude des anciens textes et dont vous ne déclinez certes pas la compétence :

« Paris, le 29 décembre 1874.

« Monsieur,

« Je fais des vœux pour que la grande entreprise de la publication du *Glossaire de Sainte-Palaye* réussisse, réussisse au-delà même de vos espérances.

« Je m'empresse de m'inscrire comme souscripteur.

« Je pense que vous serez généreusement secondé par le ministère de l'instruction publique, si vous faites les démarches nécessaires.

« Agréez mes salutations.

« Paul LACROIX,

« *Conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.* »

Voilà, M. P. Meyer, comment un vrai savant accueille une publication utile. Loin de la dénigrer par des attaques injustes et qui ne sont nullement fondées, il la soutient, il l'encourage. Il souhaite qu'elle réussisse, et réussisse *au-delà de nos espérances* ! Ce vœu généreux, qui ne se traduit pas seulement en un souhait banal, a été complètement exaucé. Nous en remercions M. Paul Lacroix.

Nous avons aussi trouvé de chaleureux appuis dans la presse. Le *Siècle* a déjà consacré trois articles à cette publication, qu'il considère comme *une œuvre remarquable de librairie, destinée à figurer dans toutes les bibliothèques d'érudits et d'amateurs.*

« Cette remarquable publication, dit ce journal, dans son numéro du 12 août 1875, est un véritable monument élevé à notre vieille langue du moyen-âge et de la renaissance. Il faudrait citer toutes les pages de cet excellent ouvrage, où le poète, le linguiste, l'historien, le romancier, ont tous à apprendre, qui une étymologie, qui un trait de mœurs, qui un enseignement historique, ou un charmant proverbe oublié ou perdu.

« En parcourant ces notes pleines d'érudition et de finesse, en lisant cette interminable collection d'extraits puisés dans les fabliaux, les romanciers et les chroniques du moyen-âge, on comprend que ce bénédictin du xvi^e siècle, La Curne de Sainte-Palaye, ait consacré 40 années de sa vie à cette œuvre gigantesque; et en même temps, l'on ne peut que féliciter M. L. Favre, l'auteur du *Glossaire du Poitou*, et son éditeur, M. Champion, de l'heureuse idée qu'ils ont eue en restaurant un ouvrage aussi considérable et aussi précieux. »

La *Gazette des Tribunaux* se place au point de vue de l'ancienne législation française pour apprécier l'importance du *Glossaire de La Curne de Sainte-Palaye*. Elle considère cette publication comme une œuvre vraiment nationale. Nous détachons les lignes suivantes d'un article sur ce *Glossaire* :

« Cette publication est une œuvre vraiment nationale. Il faut louer M. L. Favre de l'avoir entreprise. Il était, en effet, fort regrettable qu'un travail aussi important pour l'étude de notre langue n'eut pas encore été imprimé.

« Cette publication sera accueillie avec reconnaissance par tous les érudits. Elle servira à tous ceux qui aiment l'étude de l'histoire de France, et qui lisent les vieux mémoires.

« Sous le rapport de l'histoire du Droit, le *Glossaire de La Curne de Sainte-Palaye* rendra d'utiles services

« pour l'explication de beaucoup de vieilles expressions
« juridiques que l'on trouve dans les anciens auteurs, et
« pour la recherche de l'étymologie de beaucoup de
« termes et de formules encore en usage dans la langue
« judiciaire. »

Le même journal est revenu sur cette publication dans son numéro du 6 juillet 1875 ; il constate que les fascicules parus répondent à l'attente des souscripteurs. Nous demandons à citer encore les lignes suivantes :

« *Le Dictionnaire historique de l'ancien Langage*
« *français*, par La Curne de Sainte-Palaye, permet de
« suivre toutes les transformations de notre langage
« jusqu'à Louis XIV. Rien n'est instructif comme la
« lecture des premières livraisons qui viennent de
« paraître.

« L'histoire du langage est intimement liée à celle des
« mœurs. Les exemples que cite un auteur de diction-
« naire contiennent souvent de curieuses révélations sur
« les habitudes du temps. En me bornant à l'examen
« des articles du *Dictionnaire de La Curne de Sainte-*
« *Palaye*, qui sont consacrés à des mots de la langue
« judiciaire, je trouverai à signaler un grand nombre
« d'anciens usages se rapportant aux lois, aux coutumes,
« à l'administration de la justice, à l'organisation des
« compagnies de Magistrature et des corporations d'offi-
« ciers ou d'auxiliaires qui leur étaient attachés. »

Un dernier mot, M. Paul Meyer. Ce n'est pas moi qui vous l'adresse ; c'est un véritable philologue, je vous l'assure. Voici la note qui me parvient, au moment où je termine cette lettre :

« Si vous répondez à l'article de la *Romania*, votre
« conclusion doit être celle-ci qui est irréfutable et qui s'ap-
« plique à toutes sociétés fondées pour publier les vieux
« textes : « M. Paul Meyer, répondez-vous assez de l'avenir
« de la France, pour garantir que la Bibliothèque natio-
« nale ne sera pas brûlée ? Le cas échéant, qu'aimeriez-
« vous mieux, voir le manuscrit perdu comme les
« manuscrits du Louvre, ou reproduit par l'impression,
« y eût-il même quelques erreurs dans le texte ? »

Cet argument me paraît décisif. Je vous le soumets. Vous voyez qu'on encourage et qu'on estime ma publica-

tion ; c'est une consolation pour moi , c'est en même temps une assurance que vos attaques n'arrêteront pas les souscriptions ; elles me parviennent de tous les points de l'Europe où l'on considère ce Glossaire comme l'honneur de Sainte-Palaye et une gloire pour notre nation.

Je ne prétends pas à l'érudition des philologues ; je ne tiens pas non plus à leurs expressions blessantes et à leur dédain des convenances ; laissons les Allemands s'injurier et nous déchirer dans leur *Centralblatt* et leurs *Jahrbücher* ; en France, il est des épithètes qu'on n'emploie pas dans les périodiques qui se lisent ou se veulent faire lire.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L. FAVRE,
Editeur du *Glossaire de La Curne*
de Sainte-Palaye.

A peine cette brochure venait-elle de recevoir un commencement de publicité, que M. Paul Meyer se faisait inscrire comme souscripteur au GLOSSAIRE DE LA CURNE DE SAINTE-PALAYE.

C'est un acte de délicate et haute courtoisie dont nous apprécions toute la valeur et qui, pour nous, est d'un grand prix.

M. Paul Meyer a reconnu que la bibliothèque d'un érudit ne pouvait se passer de ce vaste recueil qui, selon le savant M. Littré, est un TRÉSOR OUVERT A QUI VEUT Y PUISER.